

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3953-2015


Date : 19 février 2016

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Poursuite de l'audience du 18 février 2016
9 h 02	Mot de bienvenue de Mme Diane Jean  Mme Jean renvoie les participants aux pages 110 et 111 des notes sténographiques (NS) : « Parmi les conclusions de votre demande, vous demandiez à la Régie de réviser et révoquer la décision D-2015-179. Dans cette décision, la formation a approuvé le protocole d'entente, dispensé le Distributeur de faire approuver annuellement la suspension des livraisons, puis accueilli la demande de traitement confidentielle du Distributeur à l'égard de certaines pièces. Dans votre présentation, dans votre argumentation, je n'ai pas retenu de références à ces conclusions relatives à la dispense et au traitement confidentiel. Pourriez-vous préciser votre demande par rapport à ces deux éléments? » et demande donc à Me Franklin S. Gertler du ROEE de répondre
9 h 04	Me Gertler répond que la demande en irrecevabilité porte sur la question de savoir si la Régie a le pouvoir de traiter de la demande d'approbation du nouveau contrat sans appel d'offre  Quant aux autres éléments, le ROEE n'a pas reçu de conclusions. Il n'entend donc pas amender là-dessus  Sur la confidentialité, le ROEE n'a pas traité de cet aspect dans sa requête, mais Me Gertler mentionne que ce point revient à la Régie qui a la possibilité de le prononcer si elle est convaincue par la preuve de son confrère. Il mentionne qu'on n'a pas offert aux participants de signer d'entente de confidentialité
9 h 10	Question de clarification de Me Simon Turmel de la Régie à Me Gertler : Me Gertler n'a pas soulevé d'arguments lors de ces deux points jusqu'à ce jour
9 h 13	Fin de la question de clarification de Me Turmel de la Régie à Me Gertler du ROEE
9 h 13	Échanges entre la Régie et SE-AQLPA faisant suite à la présentation de cet intervenant la veille : p. 203 et 204 des NS, Me Turmel de la Régie demande à Me Neuman quelle distinction il fait entre révocation et révision. Il le questionne aussi sur la troisième voie proposée
9 h 21	Fin des échanges entre Me Turmel, de la Régie, et Me Neuman, de SE-AQLPA
9 h 21	Mme Jean invite Hydro-Québec Distribution (HQD) à présenter son argumentation
9 h 22	Argumentation finale de HQD par Me Éric Fraser
9 h 40	<u>Me Fraser dépose :</u> <u>Pièce non cotée :</u> Extraits de la décision D-2008-062, dossier R-3658-2008, du 30 mai 2008, p. 31 à 37
9 h 40	Poursuite de l'argumentation finale de HQD par Me Fraser
10 h 50	Fin de l'argumentation finale de HQD par Me Fraser
10 h 50	L'audience est suspendue

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3953-2015

Date : 19 février 2016

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
11 h 32	Reprise de l'audience
11 h 32	Mme Jean précise que la Régie n'aura pas de questions pour Me Fraser de HQD
11 h 32	Réplique du ROEÉ par Me Gertler
12 h 22	Fin de la réplique du ROEÉ par Me Gertler
12 h 23	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	 , greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 19 FÉVRIER 2016**

**DOSSIER : R-3953-2015**

**Demande de révision et de révocation de la décision D-2015-179  
rendue dans le dossier R-3925-2015 sur la demande d'Hydro-Québec relative à  
l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd. de Bécancour  
en période de pointe**

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Diane Jean, présidente de la formation, de même que Mme Françoise Gagnon et M<sup>c</sup> Simon Turmel**

Le procureur de la Régie est **M<sup>c</sup> Pierre R. Fortin**

Le **demandeur en révision** est :

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**  
Représenté par M<sup>c</sup> Franklin S. Gertler et Me Alexandre Desjardins

L'**intimée** est :

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**  
Représentée par M<sup>c</sup> Simon Turmel et Me Éric Fraser

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

*Abseck*  
**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)**  
Représenté par M<sup>c</sup> Steve Cadrin

✓ **ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)**  
Représentée par M<sup>c</sup> Paule Hamelin

✓ **GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)**  
Représenté par M<sup>c</sup> Geneviève Paquet

✓ **STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**  
Représenté par M<sup>c</sup> Dominique Neuman

*9h02 à 12h23*

